

Image not found or type unknown



Rupture de pacs et rachat de parts maison

Par **ludo76**, le **07/10/2015** à **05:13**

Bonjour,

Ma compagne et moi sommes en train de nous séparer. Nous sommes pacsés et avons une maison achetée a 50/50.

Nous sommes tous les deux ok pour qu'elle rachète mes parts de la maison.

Faut il rompre le pacs avant le passage chez le notaire, après ou peut importe ?

Il semblerait qu'il y ai une différence de frais en fonction de cela....

Merci de vos éclaircissements.